

- formation spécifique des cadres;
- fixation de nouvelles finalités éducatives;
- promouvoir les projets d'intégration scolaire.

b) Au niveau périscolaire :

- accès aux installations de loisirs;
- définition du champ d'action de ce qui est appelé "loisirs pour tous" dans un sens très large qui englobe le loisir sportif de l'activité physique;
- création d'une structure nationale qui permettrait une coordination au niveau des activités de loisirs régionales.

c) Au niveau administratif :

- solliciter des interlocuteurs permanents et compétents dans les administrations concernées;
- élaborer et proposer de textes d'application.

Les handicapés recherchent les loisirs traditionnels en les adaptant malgré tout à leurs possibilités et en les intégrant dans un engagement social qui peut être plus conscient que chez les valides.

Dans toute la mesure du possible, il est souhaitable que les organisations de loisirs s'adressant à la jeunesse dite normale s'ouvrent aux handicapés et recherchent des solutions d'intégration. En effet, alors que l'intégration dans notre société commence à se réaliser progressivement, il serait paradoxal d'invisager uniquement la mise en place de structures de loisirs marginales.

Parlant de la dimension éthique du travail pour la personne mentalement handicapée, Mme Béatrice Despland, assistante à la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation à l'université de Genève, souligne qu'à une époque où le souci écologique prend une place de plus en plus importante, où des préoccupations touchant à la "qualité de la vie" se font jour, où des débats sur des thèmes tels que l'euthanasie ont parfois un ton passionnel, l'approche de la personne mentalement handicapée et des problèmes qui la concernent ne saurait se départir de considérations proprement éthiques.